



Mairie de Rompon

☎ : 04 75 63 80 44

☎ : 04 75 63 82 73

E-mail : mairierompon@wanadoo.fr

Département de l'Ardèche
Commune de ROMPON

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze mars à vingt heures, le conseil municipal de Rompon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann VIVAT, Maire.

Etaient présents : MM. VIVAT Y., BOURDILLON S., WARD I., COMBIER Ch.,
MARTIN M., RIOU B., RUEL L., DUTRIEUX J.L.
Mmes CORNU V., VIALON C.,

Absents excusés : M. CAZORLA R.,
Mmes FRANÇOIS M. et BEEN C.

Secrétaire de séance : Mme CORNU V.

Avant d'ouvrir la séance, M. VIVAT s'assure que le quorum est atteint.

DELIBERATIONS

Au cours de cette séance, le conseil municipal:

01. Valide le compte-rendu du précédent conseil municipal du 24 janvier 2017,
02. Délibère sur le rapport de la CLECT relatif à la neutralité fiscale et de l'attribution de compensation dérogatoire,
03. Adhère à la convention d'assistance et de maîtrise d'ouvrage du SDEA dans le cadre de l'aménagement de la traversée des Fonts du Pouzin,
04. Approuve les comptes de gestion et administratif de l'année 2016 du budget communal
05. Affecte des résultats pour le budget 2017
06. Approuve les comptes de gestion et administratif de l'année 2016 du budget logements communaux,
07. Affectation les résultats,
08. Décide d'aborder la question concernant les modalités d'octroi des subventions aux associations communales et club sportifs extérieurs à la commune à l'occasion d'une commission,
09. Divers

DEROULEMENT DE SEANCE

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal:

Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider le compte rendu du précédent conseil municipal qui leur est parvenu soit par courrier, soit par voie électronique.

Le compte-rendu modifié est approuvé par l'ensemble des élus présents.

2 Délibération sur le rapport de la CLECT relatif à la neutralité fiscale et de l'attribution de compensation dérogatoire:

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C IV et V.

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-05-0004 du 05 décembre 2016 portant constitution d'une nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à compter du 1er janvier 2017.

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, en date du 13 février 2017, relatif à la neutralité fiscale.

Considérant que le montant de l'attribution de compensation peut, à titre dérogatoire, être fixé librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, statuant à la majorité simple, en tenant compte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Considérant que la mise en œuvre de la neutralité fiscale est dérogatoire.

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie le 13 février 2017, a approuvé, à la majorité simple (37 pour, 0 contre et 0 abstention), le rapport relatif à la neutralité fiscale.

Considérant que ledit rapport doit être soumis au vote de chaque conseil municipal délibérant à la majorité simple.

Considérant que ledit rapport doit recueillir l'approbation unanime des 42 conseils municipaux.

Considérant que le conseil communautaire délibèrera prochainement sur les attributions de compensation dérogatoires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 pour, 0 contre et 0 abstention, :

- **Approuve** le rapport, du 13 février 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche relatif à la neutralité fiscale, annexé à la présente délibération

- **Approuve** le prélèvement d'un montant de 3 945 € à opérer sur l'attribution de compensation de la commune de Rompon au titre de la neutralité fiscale.

Mme ROUX Sabine prend part à la séance à 20h16.

3. Adhésion à la convention d'assistance et de maîtrise d'ouvrage du SDEA dans le cadre de l'aménagement de la traversée des Fonts du Pouzin:

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de ROMPON a décidé de procéder à l'aménagement et à la sécurisation de la traversée des Fonts du Pouzin et notamment des axes RD 104 et RD 265.

Le coût de cette opération a été évalué à 300 000.00 € H.T.

Pour son financement, la commune sollicitera des subventions auprès: de l'Etat, du Département.

Au regard des moyens humains et matériels dont la commune dispose, Monsieur le Maire estime utile pour mener à bien ladite opération de solliciter le concours du SDEA au terme d'un contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre.

Dans cette perspective, la commune de ROMPON a invité le SDEA à préciser les conditions auxquelles il pourrait assurer ledit contrat, auquel ne sont pas applicables les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet relatives aux marchés publics, en application de son article 17°, la commune étant membre adhérent du Syndicat, et le S.D.E.A. exerçant sa mission sous le contrôle et l'autorité de celle-ci.

Monsieur le Maire, ajoute que pour assurer cette mission, S.D.E.A. sollicite une rémunération d'un montant de 17 104.17 € H.T., soit 20 525.00 € T.T.C.

Après avoir donné connaissance du projet de rédaction de la convention d'assistance et maîtrise d'œuvre à intervenir, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ce document.

Après en avoir délibéré et statué, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention:

- Confirme sa décision de confier au SDEA une mission d'assistance et de maîtrise d'œuvre pour l'opération "d'aménagement de la traversée des Fonts du Pouzin, RD 104 et 265"
- Approuve la convention d'assistance et maîtrise d'œuvre afférente à intervenir, telle qu'elle lui a été présentée,
- Autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

4. Approbation des comptes de gestion et administratif de l'année 2016 du budget communal:

Les élus présents sont informés que le compte de gestion relatif au budget susnommé, dressé par Monsieur ANDRE, Inspecteur Divisionnaire de la Trésorerie Municipale de PRIVAS, apparait conforme en tout point au compte administratif 2016 de ce même budget.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve de la part de Monsieur le Maire.

Après lecture des documents budgétaires, le bilan de l'exercice 2016 s'établit ainsi:

Section de Fonctionnement:

Dépenses	436 181.06	€
Recettes	1 269 129.02	€ (dont 572 851.35 € d'excédent reporté)

Excédent de clôture : **832 947.96** €

Section d'Investissement:

Dépenses	305 699.32	€ (dont 87 947.05 € de déficit reporté)
Recettes	146 758.19	€

Besoin de financement : **158 941.13** €

Résultat de l'ensemble: **674 006.83** €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées:

1. Le compte de gestion 2016 du budget communal est approuvé par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
2. Le compte administratif 2016 de ce même budget est approuvé, hors de la présence de M. le Maire, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5. Affectation des résultats de clôture qui seront intégrés au budget primitif 2017:

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yann VIVAT, Maire de ROMPON, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		572 851,35	87 947,05		87 947,05	572 851,35
Opérations de l'exercice	436 181,06	696 277,67	217 752,27	146 758,19	653 933,33	843 035,86
Totaux	436 181,06	1 269 129,02	305 699,32	146 758,19	741 880,38	1 415 887,21
Résultat de clôture		832 947,96	158 941,13			674 006,83

Besoin de financement
Excédent de financement

158 941,13

Restes à réaliser

--	--

Besoin de financement		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	158 941,13	au compte 1068
Excédent total de financement		
Excédent de fonctionnement	674 006,83	

1° Considérant le besoin de financement de la section d'investissement, décide d'affecter la somme de 158 941,13 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

2° Le surplus d'un montant de 674 006,83 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

6. Approuve les comptes de gestion et administratif de l'année 2016 du budget logements communaux:

Les élus présents sont informés que le compte de gestion relatif au budget susnommé, dressé par Monsieur Paul ANDRE, Inspecteur Divisionnaire de la Trésorerie Municipale de PRIVAS, apparaît conforme en tout point au compte administratif 2016 de ce même budget.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve de la part de Monsieur le Maire.

Après lecture des documents budgétaires, le bilan de l'exercice 2016 s'établit ainsi:

Section de Fonctionnement:

Dépenses	11 221.67	€
Recettes	193 865.48	€ (dont 153 688.70 € d'excédent reporté)

Excédent de clôture : **182.643.81** €

Section d'Investissement:

Dépenses	49 391.27	€
Recettes	101 396.18	€ (dont 100 567.70 d'excédent reporté)

Excédent de financement : **52 004.91** €

Excédent de l'ensemble: **234 648.72** €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées:

1. Le compte de gestion 2016 du budget logements communaux est approuvé par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
2. Le compte administratif 2016 de ce même budget est quant à lui approuvé, hors de la présence de M. le Maire, par voix 10 pour, 0 voix contre et 0 abstention.

7. Affectation des résultats qui seront intégrés au budget 2017 des logements communaux:

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yann VIVAT, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016, dont les résultats, conformement au compte de gestion, se présentent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		153 688,70		100 567,70	-	254 256,40
Opérations de l'exercice	11 221,67	40 176,78	49 391,27	828,48	60 612,94	41 005,26
Totaux	11 221,67	193 865,48	49 391,27	101 396,18	60 612,94	295 261,66

Résultat de clôture	182 643,81	52 004,91	234 648,72
Besoin de financement		52 004,91	
Excédent de financement			
Restes à réaliser			
Besoin de financement			
Excédent de financement des restes à réaliser			
Besoin total de financement			au compte 1068
Excédent total de financement		52 004,91	
Excédent de fonctionnement	182 643,81		

1° Considérant l'excédent de financement de la section d'investissement, décide d'affecter la somme de 52 004,91 euros au compte 001 en recettes d'investissement.

2° L'excédent de fonctionnement d'un montant de 182 643,81 euros est porté sur la ligne budgétaire 002 en recettes de fonctionnement.

La date de vote des budgets commune et logements communaux pour l'année 2017 est arrêtée au 11 avril 2017 à 20h00.

8.: Précisions sur les modalités d'attribution des subventions annuelles aux associations communales et clubs sportifs extérieurs à la commune:

A la majorité les élus décident de reporter ce point de l'ordre du jour et de travailler en commission sur l'élaboration d'un règlement.

9. Divers:

- ✓ Travaux de Chalos: Point sur l'avancement de ces derniers qui devraient être terminés à la fin de la semaine. Chaussée qui sera refait en bicouche. Bornes à incendie changées.
- ✓ Formation des filles du service technique sur l'utilisation du matériel et des produits d'entretien pendant la 2ème semaine des vacances d'avril.
- ✓ Renforcement de la sécurité des locaux de la mairie et des écoles avec le changement des serrures et la mise en place d'une alarme en mairie.
- ✓ Avancée du PLU: jeudi 19/03/17: réunion de travail avec le cabinet d'architectes dans l'après-midi suivie d'une rencontre avec le public à compter de 18h00 à la salle du Chambeau.
- ✓ Proposition d'une date unique pour la chasse aux oeufs à Pâques et l'inauguration du City Stade: 17/04/2017
- ✓ Prochaines réunions: Assemblée générale de ROMPON NATURE, commission environnement de la CAPCA, invitation de à l'AG de l'Eglise Protestante, nettoyage de printemps organisé le 1er avril 2017 par ROMPON NATURE (achat des gants et sacs poubelle par la municipalité), prochain conseil municipal le 11/04/17 à 20h00

Séance levée à 21h16

VIVAT Y.

MARTIN M.

COMBIER Ch.

CORNU V.

WARD I.

ROUX S.

VIALON C.

BOURDILLON S.

RIOU B.

DUTRIEUX J.L.

RUEL L.